

Compte-rendu du séminaire proposé par **Vincent Grégoire**
Mettre au travail. Mettre aux fers. Chemins du droit naturel au Nouveau Monde
CR réalisé par Lila Echard et Théo Milana

Vincent Grégoire est l'auteur d'une thèse sur les théories de l'État et les problèmes coloniaux du 16ème au 18ème siècle. Son séminaire "Mettre au travail. Mettre aux fers" porte sur la mise au travail dans le cadre de la colonisation et sur les questions juridiques et philosophiques qui en découlent. Il distingue le moment hispanique avec une tentative utopique puis le moment britannique avec la compagnie de Virginie. Il traite de la question du déracinement par le travail et du déracinement du travail. Les auteurs convoqués pour ce séminaire sont Max Weber et Thomas More pour la problématisation de la question, Francisco de Vitoria, Bartholomé de Las Casas, Sepulveda pour le moment hispanique, ainsi que, Francis Bacon, Thomas Hobbes et John Locke pour le moment britannique.

Introduction

On voit avec **Weber** et l'exemple de la jeune fille polonaise que " le simple fait de changer de résidence est un moyen efficace d'intensifier le rendement du travail" (*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Max Weber, Presspocket Agora, p. 39) " la même jeune fille polonaise, qui, dans son pays, ne s'est jamais trouvée dans des circonstances qui lui permettent de gagner sa vie et la tirent de sa paresse traditionnelle, semble changer de nature et devient capable d'efforts sans limite lorsqu'elle travaille à l'étranger en qualité d'ouvrier saisonnière. Le simple fait de travailler dans un environnement différent de celui qui est habituel brise la tradition. Et c'est là le fait " éducatif " . " L'Amérique calviniste vient de cette idée qu'il faut mettre au travail. On couple le fait du déracinement et l'*ethos* calviniste (on travaille pour donner du sens à sa vie).

Il y a une forme de renversement qu'opère le système capitaliste : l'intérêt pour le travail était initialement dans l'obtention d'un salaire pour satisfaire un besoin ; or, dans le système capitaliste, une baisse des salaires permettra une mise au travail ; un salaire moins haut entraîne un besoin de travailler plus pour les travailleurs, pour satisfaire les mêmes besoins – mais pas un amour plus grand du travail. Mais on peut parler de renversement dans la mesure où le rapport au travail dans le système capitaliste est différent : il y avait auparavant une méfiance envers le travail ; en Angleterre, Jacques Ier a publié un *Book of sports* pour arracher les anglais au travail ; il y a bien à cette période un développement du discours qui valorise le travail, discours qui n'existait pas en tant que tel auparavant.

Dans cette logique de mise au travail et de stigmatisation de celui qui ne travaille pas, on voit apparaître la figure de l'indigent. C'est notamment le cas dans la première partie de *l'Utopie* de Thomas More. Ce dernier fait un réquisitoire contre la situation de l'époque. La figure de l'indigent apparaît à ce moment précis: c'est celui qui devient voleur et que l'on doit réprimer. Il faut gérer la présence d'hommes sans travail. On réfléchira à différentes stratégies pour gérer ce problème : *enclosures* pour protéger sa propriété, gestion policière

ou envoi dans les colonies pour en faire des colons, mais, tout en considérant le fait que l'indigent n'est pas un travailleur, il est d'abord dangereux. On lit dans l'*Utopie* qu'il faut

“qu'il y ait moins de gens qui vivent à ne rien faire. Qu'on revienne au travail de la laine afin qu'une industrie honnête soit capable d'occuper utilement cette masse oisive, ceux dont la misère a déjà fait des voleurs et ceux qui ne sont encore à présent que des valets au bras croisés. Car les uns et les autres, n'en doutez pas, voleront tôt ou tard. Si vous ne remédiez pas à ces maux-là... Vous laissez donner le plus mauvais pli et gâter peu à peu les caractères depuis la petite enfance, et vous punissez des adultes pour des crimes dont il porte dès leurs premières années la promesse assurée. Que faites-vous d'autre, je vous le demande, que de fabriquer vous-même les voleurs que vous pendez ensuite ? “

L'Utopie, Thomas More, GF, p. 103).

La question qui se pose au début de *l'Utopie* est : comment reconstruire une communauté avec ces indigents ? Or elle se pose aussi dans le cadre de la conquête du nouveau monde, car beaucoup de ceux qui partent sont déracinés et tentent de reconstruire une communauté, d'autant plus que le modèle monastique de communauté de travail est un modèle dans lequel on ne se reproduit pas alors qu'il faut ici assurer la reproduction de la main d'œuvre. Dès lors, comment peut-on reproduire la main d'œuvre, sans créer des indigents, et en surveillant le métissage ?

On peut dire que les Anglais ont pensé la colonisation, puis l'ont faite, alors que les Espagnols ont colonisé, puis ils ont pensé la colonisation.

I. Le moment hispanique : une tentative utopique

Dans le Nouveau-monde, on trouvera le système de *l'encomienda* qui consiste en l'attribution par la couronne d'une terre à un colon sans salaire. Le colon, l'encomendero, doit se payer par son travail et sur la population. Ce système remplace le *repartimento* pratiqué avant¹. Cependant, dans ce système, les Indiens y sont les sujets du roi, mais aussi les esclaves d'un maître : cela pose la question du statut juridique des indiens : comment est-ce possible ? Si l'indien appartient à son maître, comment peut-il aussi être sujet du roi ? Cela semble être un crime de lèse-souveraineté.

A partir de **1512**, les lois de Burgos sont mises en place pour clarifier le rôle des *encomenderos* et le traitement réservé aux indiens. Elles garantissent aux indiens un salaire, du repos, des repas et une instruction religieuse, ainsi que 40 jours de vacances tous les 5 mois. Ces lois apparentent le travail des indiens à une main d'œuvre salariée. Mais, bien qu'un contrôleur doive en théorie vérifier leur application et s'assurer que les indiens ne sont pas maltraités, ces lois ne sont pas respectées. Ce qui fait que les indiens meurent vite. **1526** : L'esclavage est interdit, mais cette loi n'est pas appliquée. En 1537, le pape interdit

¹ Se posent très vite des questions sur la répartition du butin entre les colons ; le roi la justifie par le droit naturel.

l'esclavage à son tour : si le système de l'*encomienda* est encadré par des lois, il ne faudrait pas que ces lois en viennent à transgresser des lois divines. En 1542, Charles Quint abolit l'*encomienda* et l'esclavage, sauf en cas de punition. Mais les propriétaires et les *encomenderos* ne sont pas d'accord, et vont se battre pour maintenir l'esclavage, soutenu par quelqu'un comme Sepulveda qui obtiendra une pension à vie à Mexico pour avoir défendu l'esclavage. L'*encomienda* sera maintenue. On voit que malgré cela il y a une tentative de contrôler et d'abolir l'esclavage.

Comment la question des Indiens a contribué à façonner le droit européen :

- **Francisco de Vitoria**

Francisco de Vitoria est un théologien néo-thomiste, le plus important penseur de Salamanque. Il a réintroduit le droit naturel de Thomas d'Aquin. Il a beaucoup écrit sur la question des indiens. On le présente comme un défenseur des indiens, mais en réalité, ce n'est pas réellement le cas ; pour lui, les espagnols étaient dans leur bon droit en les asservissant.

Mais cela sera le fruit d'un grand nombre de questionnements juridico-philosophiques : les Indiens étaient là avant les Espagnols, pourquoi devraient-ils appliquer les lois espagnoles ? Que faire s'il y a des actions qui sont des fautes pour les Espagnols, mais pas pour les Indiens ? Qu'est-ce qu'une guerre juste ? En effet, on a appliqué le droit canon espagnol aux indiens, mais cela ne va pas ; il faut en sortir, et avoir une réflexion sur les lois divines, c'est-à-dire sur le droit naturel.

Si on doit réfléchir à la condition des indiens, il faut penser que le droit des gens repose sur le fait : les Indiens avaient la pleine souveraineté sur leur terre selon le droit des gens. La « découverte » ne donne aucun droit ; si les Indiens avaient découvert l'Espagne, ils n'en seraient pas entrés en possession. Charles Quint, pas plus que le pape, ne sont les rois du monde. Les Indiens forment en effet une communauté auto-suffisante, qui peut se donner un chef légitime : le sujet souverain est le peuple.

Néanmoins, Vitoria va justifier la conquête espagnole par le droit d'hospitalité et le droit de communication, qui sont des droits naturels. L'humanité forme un tout et l'intérêt de l'humanité est supérieur à celui d'un Etat. Il y a un droit de punir ceux qui lèsent ces droits naturels non au nom d'un Etat, mais au nom de l'humanité qui forme une communauté. Ainsi les espagnols ont le droit de circuler et le droit de s'installer ; s'ils sont chassés, ils ont le droit à une réparation. De plus, il y a des biens communs aux "barbares" et aux espagnols, puisque ces biens sont communs à l'humanité. Le bien commun appartient à l'humanité, ainsi, l'or dans la Terre appartient à l'humanité, ceux qui ne l'exploitent pas ne peuvent empêcher d'autres peuples de le faire. Sinon, ils empêcheraient une partie de

l'humanité de s'approprier ce qui leur appartient en tant que membre de l'humanité. Il distingue donc bien commun (appartenant à l'humanité) et bien public (appartenant à un Etat) pour justifier l'appropriation par les espagnols des terres des indiens.

Cf *Leçons sur les indiens et le droit de guerre*, F. De Vitoria : "S'il y a chez les barbares des biens communs aux citoyens et aux étrangers, il n'est pas permis aux barbares d'empêcher les Espagnols d'y participer et d'en profiter. Par exemple, s'il est permis aux autres étrangers de retirer de l'or d'un terrain public ou d'un fleuve, ou de pêcher des perles dans la mer ou dans un fleuve, les barbares ne peuvent en empêcher les Espagnols. Mais il n'est permis à ceux-ci de se livrer à ce genre d'activité que dans la mesure où c'est permis aux autres, c'est-à-dire à condition de ne pas faire de tort aux citoyens et aux indigènes."

Le droit de communication est un droit naturel ; les Espagnols ont le droit de prêcher pour communiquer leur religion. Si on les empêche de prêcher, c'est donc une faute qu'il faut punir. Si un missionnaire est assassiné, c'est donc considéré comme une rupture du droit. Or, tout le monde est habilité à punir au nom du roi une faute contre un droit naturel, ce qui justifie les exactions espagnoles.

Si Vitoria est donc souvent présenté comme l'un de ceux qui a défendu les Indiens, en réalité, il justifie l'exploitation des Indiens par les Espagnols, même s'il neutralise le terme de "barbare" au sujet des premiers, qui font partie de la communauté humaine - mais cette appartenance à une communauté partagée est ce qui permet aux Espagnols de les punir au nom du droit naturel. Enfin Vitoria a tendance à neutraliser les différences entre les différents peuples Indiens, comme s'ils formaient une seule grande nation.

Il y a une ambiguïté relative à l'usage du terme "barbare" car la question se pose de savoir s'ils sont humains. Si ce terme n'est pas péjoratif, parce que sont à égalité le barbare et l'humain, il reste qu'ils sont d'abord considérés comme inhumains pour être mis au travail afin de les humaniser. Et, si les indiens ne sont pas d'accord pour travailler, par exemple à la mine, on leur applique le droit de la guerre. C'est la naissance du capitalisme de prédation (qui diffère du capitalisme aventurier des anglais). Il n'y a pas de limite éthique devant l'appropriation de tout, mais les penseurs du droit naturel essaient de penser une limite.

- **Las Casas**

Las Casas a été un *encomendero* pendant dix ans, mais il change de perspective en entendant un sermon du moine dominicain Montesinos en 1511. Ce moine avait été envoyé pour évangéliser les indiens, mais une fois sur place, il se rend compte du traitement réservé aux indiens qu'il dénonce comme un crime contre l'humanité et il fait de l'esclavage des indiens un péché mortel.

Le sermon de Montesinos : « Je suis la voix de Celui qui crie dans le désert de cette île et c'est pour cela qu'il faut que vous m'écoutez avec attention Cette voix est la plus neuve que vous

ayez jamais entendue, la plus âpre et la plus dure. Cette voix vous dit que vous êtes tous en état de péché mortel ; dans le péché vous vivez et vous mourrez à cause de la cruauté et la tyrannie dont vous accablez cette race innocente. Dites-moi, quel droit et quelle justice vous autorisent à maintenir les Indiens dans une aussi affreuse servitude ? Au nom de quelle autorité avez-vous engagé de telles détestables guerres contre ces peuples qui vivaient dans leurs terres d'une manière douce et pacifique, où un nombre considérable d'entre eux ont été détruits par vous et sont morts d'une manière encore jamais vue tant elle est atroce ? Comment les maintenez-vous opprimés et accablés, sans leur donner à manger, sans les soigner dans leurs maladies qui leur viennent de travaux excessifs dont vous les accablez et dont ils meurent ? Pour parler plus exactement, vous les tuez pour obtenir chaque jour un peu plus d'or. Et quel soin prenez-vous de les instruire de notre religion pour qu'ils connaissent Dieu notre créateur, pour qu'ils soient baptisés, qu'ils entendent la Messe, qu'ils observent les dimanches et autres obligations ? Ne sont-ils pas des hommes ? Ne sont-ils pas des êtres humains ? Ne devez-vous pas les aimer comme vous-mêmes ? Soyez certains qu'en agissant ainsi, vous ne pouvez pas plus vous sauver que les Maures et les Turcs qui refusent la foi en Jésus-Christ. »

En 1513, il assiste à un massacre d'Indiens (massacre de Caonoa, sur l'île de Cuba), ce qui favorise sa prise de conscience, et le fera prôner la libération totale des Indiens dans son texte *Quatorze remèdes à la maladie que sont les encomienda*. Nous retrouvons ici la question des indigents : en effet, le troisième remède qu'il propose est d'envoyer les indigents d'Espagne vers les colonies. On donnera cinq indiens à chaque espagnol, dans le but de fonder une nouvelle communauté par le travail. Cela sera un échec, notamment parce que cela mécontente fortement les seigneurs espagnols, privés d'une main d'œuvre transférée au Nouveau-Monde.

Il faut noter que pour Las Casas l'esclavage n'est pas un problème en soi ; il propose par exemple d'envoyer des esclaves Africains à la place des esclaves Indiens. En effet, selon l'héritage du droit romain, l'esclavage est permis si et seulement s'il résulte d'une guerre juste. Une guerre juste doit respecter plusieurs critères : elle doit être l'œuvre d'une puissance légitime, procéder d'une intention droite et respecter le droit de guerre. Si c'est le cas, alors on peut punir. L'esclavage est une forme de punition, qui résulte d'une atténuation du droit de tuer ; on réduit en esclavage par humanité puisqu'il est une alternative au droit de tuer, comme on en aurait le droit en remportant une guerre juste.

En revanche, il faut noter que des années plus tard, Las Casas reverra sa position sur l'esclavage Africain : il pensait que les esclaves Africains, majoritaires au Portugal, l'étaient devenus en perdant une guerre juste² ; mais en lisant les récits de guerre portugais, il se rend compte que leur guerre n'était pas juste, et défendra l'abolition de l'esclavage africain. Mais surtout, alors qu'au départ Las Casas justifie l'esclavage parce qu'il résulte, croit-il, d'une guerre juste, il se rend compte que ce n'est pas le cas (il n'y a pas eu de guerre juste

² Il faut noter qu'à l'époque, l'esclavagisme n'est pas racialisé ; une des plus grandes réserves d'esclaves en Europe est la Slovaquie.

avec les indiens ou avec les africains). Si l'indien ou l'africain n'est pas esclave suite à une guerre juste, alors il est libre par nature.

C'est à ce moment que les réflexions sur l'esclavage s'inscrivent dans l'ère capitaliste : l'esclavage vise désormais à renouveler la main d'oeuvre, la population indienne étant décimée dans les colonies.

- **L'opposition entre Las Casas et Sepulveda :**

Las Casas distingue quatre façons de devenir barbares : 1. Par un comportement inhumain 2. Par une langue différente 3. Par le fait d'être un infidèle 4. Par la transgression du droit naturel. **La 2ème façon** est faible et rejetée par Las Casas ; **la première** est selon lui plutôt du côté des Espagnols que des Indiens. Et il va rejeter les deux dernières. Il va notamment prendre le cas du sacrifice humain, qui est l'un des grands motifs permettant aux Espagnols de qualifier les Indiens de barbares. Or, selon Las Casas, c'est tout le contraire : ils sont dans le droit naturel, car le sacrifice permet un rapport à la transcendance. Pour entrer en communication avec leurs dieux, il faut sacrifier quelque chose de précieux ; or, quoi de plus précieux que des jeunes gens vigoureux ? Par le sacrifice humain, les indiens montreraient leur humanité : ils ne le font pas par plaisir, puisqu'ils sacrifient quelque chose de précieux. Ils ont donc une religion, puisqu'il y a un rapport à la transcendance ; et c'est un droit naturel que de pouvoir mener sa religion et communiquer avec sa divinité. Ainsi Las Casas reconnaîtra dans son opposition avec Sepulveda le caractère inexcusable du sacrifice humain, mais dédouane tout de même en partie les indiens. Ils font en effet ce qu'ils croient être justes, car ils n'ont pas reçu l'évangile.

Sepulveda, de son côté, construit l'idée de guerre juste contre les indiens sur l'idée de barbare, notamment dans son texte *Démocratès, second dialogue sur les justes causes de la guerre*³.

Il distingue deux "types" d'esclave : **l'esclave du juriste**, dont l'existence résulte de la perte d'une guerre juste, c'est "une condition imposée du dehors par la force des hommes et par le droit des gens, et parfois même par le droit civil " (*Démocratès*, p. 122), et **l'esclave du**

³ Résumé proposé par l'édition de 2021 des Belles lettres : Que faire lorsqu'un peuple opprime et livre à la mort ses propres citoyens et les peuples alentour ? Dans un vocabulaire mêlant aristotélisme et références bibliques, outils du droit romain et doctrine de l'Église, le philosophe espagnol Juan Ginés de Sepúlveda répond en 1545 que la guerre contre un tel peuple est licite. Au cœur de son propos, la notion de barbarie est définie en excluant toute considération liée aux caractéristiques physiques des peuples, à leur position géographique, à leur développement technologique ou à leur rapport à la foi chrétienne. Tous les hommes, dit-il, ont en commun la raison, qui leur permet de se régler selon la loi naturelle. Aucun peuple n'est donc barbare par essence ; il le devient lorsque ses institutions publiques, en ne punissant pas ou en autorisant les atteintes aux lois naturelles, les rendent coutumières : tel est le cas du sacrifice humain et du cannibalisme rituel chez les Aztèques. Détruire et remplacer de telles institutions sont les conditions d'un retour à l'humanité. Et si un peuple ne peut y parvenir seul, c'est une juste cause de guerre que de lui venir en aide. Sepúlveda affirme ainsi la compétence de la raison pour condamner les institutions attentatoires à des normes universelles dont il fournit la première esquisse. Dans son introduction à ce texte majeur de la pensée politique du XVIe siècle, traduit ici pour la première fois en français, Gilles Bienvenu retrace la trajectoire rationaliste de l'humaniste de Cordoue et s'attache à restituer les enjeux des débats alors suscités par ses thèses, qui culminèrent lors de la fameuse controverse de Valladolid.

philosophe, qui est esclave par déficit ontologique (chez Aristote, c'est celui qui est doit être guidé, car il ne peut se commander à lui-même), c'est "une tournure d'esprit bornée enracinée et des moeurs inhumaines et barbares" (idem). Il y a donc deux types d'humains : **l'homme inhumain ou insensé**, qui est voué à une tutelle éternelle (comme l'esclave des philosophes) mais qui ne doit pas être privé de ses droits, car c'est cela qui autorise son placement sous tutelle tout en restant un homme. Il se distingue de **l'homme perfectible**, qui pourra s'émanciper de sa tutelle.

Sepulveda pense que c'est la culture, et non la nature, des Indiens qui est mauvaise et c'est justement cela qui justifie une guerre juste. En effet, les Indiens, avant l'arrivée des Espagnols, vivaient comme des barbares. Il écrit qu'ils étaient comme des "homoncules chez qui l'on ne constate presque aucune trace d'humanité, qui non seulement n'ont aucune science, mais ne font pas même usage de l'écriture, ni ne l'ont jamais connue ; ils ne conservent aucun monument de leur histoire, sinon une vague et obscure mémoire de certaines choses consignée dans certaines peintures; ils n'ont pas de lois écrites mais certaines institutions et coutumes barbares." (*Démocratès*, p.138) Ils étaient, avant l'arrivée des Espagnols des barbares , donc comme des esclaves, "chez qui n'était développé aucune des dispositions permettant d'avoir une vie, des règles civiles, des pratiques et des moeurs plus humaines, et qui étaient souillés par ces abominations. Tout cela constitue à soi seul une seconde cause de très juste guerre." (Sepulveda, *Démocratès, Second dialogue sur les justes causes de la guerre*). C'est donc parce qu'ils sont humains tout en étant incapables de se doter par eux mêmes de moeurs humaines (ce sont des barbares) que les Espagnols ont le droit de les soumettre et de leur imposer une tutelle. Ce n'est donc pas une inhumanité native qui le justifie mais le fait que leur culture est barbare : leur inhumanité est acquise et il s'agit d'inverser le processus en les ré-humanisant.

Séance 2 : (Vendredi soir) Le travail entre prédation et production

À la fin du XVI^e siècle, l'Espagne a assis sa position en Amérique latine : sous le signe de la prédation, mais avec la légitimité du droit naturel. Pendant ce temps, les navigateurs français et anglais pratiquent la piraterie dans les mers. Le pirate n'a pas le statut de criminel, parce que les anglais et les français entendent circuler librement sur les mers. Les mers sont à tout le monde, on peut se ravitailler et accoster dans un port, on peut aussi, en conséquence, y implanter un comptoir (et mécaniquement on peut se lancer dans l'appropriation des terres).

Le moment britannique

remarque préliminaire :

Bacon est l'un des fondateurs de la colonie de Virginie

Hobbes a été secrétaire de la compagnie de Virginie

Locke sera le secrétaire des lords propriétaires de Caroline, puis des colonies

a) Bacon : fonder un commonwealth, un projet humaniste

Au XVII^e siècle, l'Angleterre crée la Compagnie de Virginie et l'aventure coloniale commence par un projet plus marqué par l'humanisme que par le droit naturel. L'homme agit et parle, il est destiné à la *vita activa* et il n'y a pas plus belle action que de créer une communauté, un "commonwealth". La vieille Europe étant corrompue, il est bon d'aller fonder une communauté ailleurs.

En **1606, la compagnie de Virginie** est la première compagnie coloniale anglaise à but lucratif. L'objectif est double : se faire de l'argent et fonder une nouvelle communauté, une colonie républicaine au Nouveau Monde. Comment recruter les candidats pour participer à ce projet ? en lançant une vaste campagne de recrutement en vantant la vie facile. 300 colons sont recrutés : des indigents, des artisans, des laboureurs, des familles. Il y a parmi eux des "engagés", c'est-à-dire de jeunes hommes liés par un contrat à un maître pour une période de 7 ans, faisant d'eux des esclaves temporaires, libérés au terme de la période avec un lopin de terre en récompense (avec allongement de la période en cas de faute). Il y a un véritable financement de l'implantation. Le roi nomme le gouverneur et la compagnie décide de la politique commerciale. Cela s'avère être une catastrophe : personne ne travaille, certains partent directement chercher de l'or, il y a des viols. On explique cela par les vices comme l'appât du gain déjà dénoncé par Tacite.

On peut lire dans les *Essais de morale et de politique* (1612) de Francis Bacon, au chapitre "Des colonies ou plantations de peuples" :

" C'est l'avidité d'un gain précoce qui a ruiné la plupart des colonies... Les hommes de cette trempe sont incapables d'une vie réglée ; ils sont paresseux et ont de l'aversion pour tout travail utile et paisible, ils commettent de nouveaux crimes, consomment en pure perte les provisions, se lassent bientôt d'une telle vie et ne manquent pas d'employer de fausses relations dans leur pays au préjudice de la colonie...Les hommes, qu'on doit préférer pour une colonie, sont ceux qui exercent les professions actives et les plus nécessaires, comme jardinier, laboureurs, ouvriers en fer et en bois, pêcheurs, chasseurs, pharmaciens, chirurgiens, cuisinier, brasseurs etc...En arrivant dans le pays où vous voulez établir la colonie, commencez par observer quelles sont les denrées, surtout les comestibles, que le sol produit naturellement et spontanément.... Le terrain employé au jardinage et au labour doit être un bien commun. Et ces productions doivent être serrées dans des magasins publics... Gardez vous de mettre le gouvernement entre les mains d'un trop grand nombre de personnes, surtout de personnes intéressées elles-mêmes, dans les entreprises de la colonie, et il vaut mieux qu'elles soient gouvernées par des gentilshommes que par des marchands, car ces derniers n'ont ordinairement en vue que le profit actuel, le gain précoce."

Une deuxième expédition est envoyée avec 500 personnes et une nouvelle charte. On insiste sur la production agricole plutôt que l'exploitation des mines, afin de ne pas accueillir seulement des personnes assoiffées d'or, mais surtout des colons qui vont faire produire la terre. La compagnie nomme elle-même son gouverneur et a un pouvoir politique. On exalte les vertus et on applique la loi martiale (entre 1612 et 1616). C'est un projet communautaire, humaniste et républicain, il faut que ça marche, car il n'y a rien de

plus noble que de fonder une communauté (commonwealth) et rien de plus ignoble que d'en abandonner une. On peut regarder à ce titre les colonies comme des enfants de nos Etats. On fait comme s'il n'y avait là personne, mais on prétendra passer des traités avec ceux qu'on rencontre (ce qui suppose qu'on estime que les indiens forment un peuple), sauf que les traités vont être trahis, ce qui conduira au **grand massacre de 1622** : un quart de la colonie est massacré par les indiens, massacre qui aurait pu être total si un indien n'avait pas averti la colonie. C'est à partir de ce grand massacre que Francis Bacon voit l'indien comme une bête féroce. En 1623, il rédige un *Avertissement sur la raison d'une guerre sainte* dans lequel il présente l'indien comme l'autre de l'homme. Mais jusque là, les anglais avaient adopté une conception humaniste, l'Espagne étant l'antimodèle.

On peut relever le fait qu'au début de la colonisation, on ne partait pas sur les mêmes bases : les espagnols étaient des prédateurs, les anglais partaient pour le commerce et fonder le/un commonwealth, les français envoyaient des coureurs de bois, pour commercialiser les peaux et fourrures.

Alors que pour **More**, l'indigent vole parce qu'il n'a pas le choix, pour **Bacon**, l'indigent est criminalisé, si bien que l'humanisme ne s'adresse pas à lui qui est un criminel, le fait que l'indigent ne travaille pas vient du fait qu'il est oisif (non de l'absence de travail) - c'est donc un humanisme discriminant : la communauté n'est pas pour tout le monde. La république vertueuse imaginée pour la colonie de Virginie ne doit pas accueillir des hommes déjà riches, ni des indigents criminels, et pour faire venir des hommes on leur dit que la vie sera plus facile. L'action peut être mue par trois ambitions. L'ambition peut être soit personnelle (pour soi), soit nationale (pour la nation), soit universelle (pour l'humanité toute entière : c'est la visée philanthropique, avec l'idée d'une régénération de l'humanité). Enfin, pour les anglais, la colonisation est vue comme un moment d'accroissement de connaissances. On fait partir en Virginie le plus grand topographe et l'un des plus grands mathématiciens anglais.

b) Shakespeare : un humanisme discriminant

La tempête (1611) fait référence, sans doute, à un naufrage qui a eu lieu en 1610 (et qui amena John Rolfe en Virginie où il fonde l'industrie du tabac). Dans la pièce de Shakespeare, Miranda incarne l'humanisme. **Caliban, l'indien, est présenté comme un non homme, il est inhumain. C'est la figure de celui qui est à domestiquer.** Prospero offre son pardon, mais pas de la même manière aux nobles et aux indiens. Cet humanisme est ainsi plus inspiré de Tacite et de Machiavel que de Cicéron : la communauté n'est pas pour tout le monde.

Les indigents sont des vicieux. Les indiens sont à domestiquer. Les africains apparaîtront fortuitement, trouvés dans un navire ayant fait naufrage et pris pour des "engagés".

La colonie de Virginie a en germe toute l'expérience coloniale anglaise.

c) Hobbes : l'étatisation du commonwealth

Hobbes n'est pas un penseur du droit naturel : le droit commence avec la loi. Or tous les hommes sont égaux face à la puissance de tuer. Ce qui libère la sauvagerie c'est l'éloignement de l'Etat : c'est la situation des colonies qui peut s'apparenter à un état de nature. Dans l'Etat ma valeur est garantie par mon statut, l'Etat décerne les honneurs et les dignités.

La valeur d'un homme : le prix qu'on est prêt à payer pour acheter sa puissance, non pas ce qu'il vaut. Comme personne n'est prêt à payer pour un indigent/ vagabond, on peut dire

qu'il ne vaut rien, mais il garde sa puissance de tuer, donc il est un criminel. Par principe, un indigent est un criminel. Au contraire, un esclave s'achète et a une valeur.

Les indigents sont des surnuméraires qui menacent le corps social en plus d'être inutiles. Celui qui ne travaille pas (qu'on peut dire "sans force de travail") est dangereux. Le capitalisme tâchera de faire disparaître cela en transformant la force de travail en marchandise.

" Ceux dont le corps est vigoureux ... il faut les forcer à travailler... Il doit y avoir des lois qui encouragent toutes sortes d'activités... La multitude des individus pauvres, mais vigoureux augmentant toujours, ils doivent être transplantés à l'intérieur des pays qui ne sont pas assez peuplés où, cependant, ils ne doivent pas exterminer ceux qu'ils y trouvent, mais contraindre ceux-ci à cohabiter étroitement ensemble, et cela sans occuper de vastes étendues de territoire, en arrachant ce qu'ils trouvent, mais en cultivant avec soin chaque parcelle de terre afin de récolter leur subsistance le moment venu. Et, quand le monde entier sera surchargé d'habitants, alors l'ultime remède après tous les autres sera la guerre qui apporté à chacun la victoire ou la mort." Hobbes, *Leviathan*, chapitre 30

Ainsi, les colonies offrent un sursis à l'Etat ! L'Amérique est un délai. Pour Hobbes, ne tuons pas les indiens, cultivons les terres, et si ça ne marche pas il y aura la guerre. Ce sera la victoire ou la mort.

Pour Hobbes, le souverain a des sujets, donc un sujet ne peut être souverain. Le souverain ne peut accepter l'esclavage, parce que l'esclave serait le sujet d'un maître et non du souverain. L'esclave a le droit de tuer le maître ou de s'enfuir. Mais il n'y a pas d'esclave par nature, c'est le résultat d'une victoire sur un homme :

" L'autorité acquise par conquête... est celle ... despotique, de *despotes* qui signifie seigneur ou maître, et est l'autorité du maître sur son serviteur. Cette autorité est alors acquise par le vainqueur quand le vaincu, pour éviter dans l'instant le coup mortel, convient ... qu'aussi longtemps que sa vie et la liberté de son corps lui sont laissés, le vainqueur en aura l'usage à son bon plaisir. Et, une fois la convention passée, le vaincu est le serviteur et pas avant. Par ce mot de serviteur ..., on n'entend pas un captif gardé en prison ou dans les fers jusqu'à ce que son propriétaire, celui qui l'a capturé ou acheté, décide de ce qui l'en fera..., mais on entend celui à qui, étant capturé, on a laissé la liberté du corps, contre la promesse qu'il ne s'échappera pas, ni fera violence à son maître, et à qui celui-ci accorde sa confiance." Hobbes, *Leviathan*, chapitre 20

On peut donc distinguer l'esclave qui est soit acheté (les africains) , soit vaincu (les indiens) et l'engagé qui a passé un contrat. Contrairement à l'esclave qui a donc un droit naturel à tuer son maître, l'engagé lui est tenu par son contrat : il a donné la liberté de son corps.

Ainsi, contrairement à ce que dit Rousseau, si l'homme est né libre, il n'est pas "partout dans les fers" : il est dans les fers en particulier dans les colonies ; comparer tous les hommes à des esclaves a pour effet de déréaliser l'esclavage, car certains le sont réellement, et le droit va continuer à donner une assise à l'esclavage dans les colonies.

Séance 3 : Conversion au travail et conversion par le travail

Dans cette partie, est abordé le travail de Locke dans la constitution de Caroline, et les éléments théoriques directement liés à l'histoire coloniale dans l'œuvre de Locke. Si ce dernier est souvent présenté comme un chantre de la tolérance et un défenseur de l'égalité,

il ne faut pas sous-estimer l'horizon théologique que l'on retrouve dans son oeuvre, et la justification qu'il donne à l'esclavage.

En 1633, on trouve deux petites villes dans le Massachussets, chacune dirigée par un gouverneur : John Wintrop à Boston, et Roger Williams à Plymouth. Ce dernier est l'un des premiers théologiens coloniaux à parler de tolérance : il faut croire, donc toutes les croyances doivent être tolérées. Autrement dit, peu importe comment on croit, l'important c'est de croire. L'intérêt de la tolérance est avant tout pragmatique : cela permet d'accueillir toutes celles et ceux qui ne sont pas tolérés du fait de leur religion en Europe (les Huguenots français, les anabaptistes des Pays-Bas, les puritains...) et ils ne souffrent alors d'aucune discrimination. De son côté, Roger Williams considère les Indiens comme une nation à part entière, avec laquelle on peut passer des contrats et signer des traités, notamment pour leur acheter des terres, mais aussi pour donner des concessions ou céder des terres. Il a lui-même acheté des terres aux Indiens, en tant que fondateur de Rhode Islands et grand propriétaire, à qui le roi a délégué une forme de souveraineté par la propriété. Cela le mènera à un débat avec Wintrop : les Indiens forment-ils une nation ou sont-ils des personnes de passage ?

William Berkeley arrive en Virginie en 1638 en tant que gouverneur et le restera durant quarante ans. Il devra faire face à une révolte des Indiens. Il pend les meneurs et considère les Indiens comme un peuple vaincu. Mais en les reconnaissant comme un peuple vaincu, il le reconnaît bien comme un peuple avec des droits, avec lequel il va passer des traités. Les indiens peuvent garder leurs terres pour chasser, ainsi que pour y habiter. En 1646, un règlement stipule que tout européen chassant sur des terres indiennes doit être condamné à mort (et réciproquement). Ce n'est pas par pure humanité : les Indiens chassent pour commercer avec les Européens qui vendent les fourrures. Cela préserve leur marché, leur garantit un monopole en luttant contre le braconnage. Mais cela a bien pour effet de reconnaître la propriété des terres des deux côtés, et les terres sont encloses et infranchissables CF Locke : notre liberté est la clôture de notre vie (Second Traité)

Les Indiens qui travaillent avec les Européens ne sont pas asservis, mais engagés, on leur doit donc un lopin de terre ; mais leur réclamation pour obtenir la terre crée des conflits, car les Européens ne sont pas prompts à leur donner. Cela pousse Berkeley à se tourner vers la traite négrière ; les africains sont des esclaves et non des engagés, donc ils n'ont pas de terre à recevoir. On trouve en Virginie la première grande plantation esclavagiste (sans code noir).

Deux jurisprudences importantes vont informer le droit concernant les esclaves. En 1650, un riche planteur meurt ; ses esclaves sont consignés et les enfants en héritent. Ils sont considérés comme faisant partie des biens. D'autre part, Elizabeth Kay est la fille d'un planteur et d'une esclave, son père décède lorsqu'elle a trente ans, est-elle esclave ? Elle gagne un long procès pour rester libre. La question de la race ne se pose pas encore ; la

racialisation brutale de l'esclavage aura lieu au cours du XVIIIème siècle. A ce moment, la question n'est pas tranchée.

Berkeley craignant qu'il se passe la même chose pour les esclaves que pour les engagés fait passer deux lois à l'assemblée. En 1662, le caractère d'esclave est désormais transmis par la mère : tout enfant né d'une mère esclave est esclave. En 1667, la religion ne change rien au statut de la personne, on sépare le religieux et le politique pour empêcher qu'un esclave converti "perde" son statut d'esclave. Un esclave va à l'église, mais rentre à la propriété comme esclave.

- **John Locke**

En 1663, pour calmer l'aristocratie, lors de la restauration qui suit la mort de Cromwell, sous la pression d'une poussée parlementaire, Charles II crée la Caroline et l'offre à sept grands propriétaires pour les remercier de lui avoir permis de l'emporter sur Cromwell. Parmi ces propriétaires, on compte William Berkeley et Anthony Ashley-Cooper, 1er comte de Shaftesbury (le grand père du Shaftesbury philosophie). Ce dernier a pour assistant **John Locke qui deviendra le secrétaire des Lords propriétaires, puis le secrétaire des colonies.** Entre 1669 et 1676, il occupe ainsi différentes fonctions en relation avec les colonies. Il participe à la rédaction de la constitution de Caroline. En 1676, il repense les colonies en tenant compte de l'échec de la première constitution. Un séjour à Montpellier chez des amis médecins lui offre un nouveau modèle à transplanter. C'est l'observation de la végétation du sud de la France (le lin, les oliviers, la vigne) qui l'inspire . En voyage aux Pays-Bas, il est coupé des colonies jusqu'en 1682. Il publie le second traité en 1689. En l'écrivant, il a en vue le renversement de l'absolutisme et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle.

- ***La constitution de la Caroline, un projet néoféodal :***

Etude des extraits des *Constitutions fondamentales de la Caroline*

La Caroline est un immense territoire très peu peuplé, et John Locke va travailler à produire une constitution. Trois articles sont de sa main, on a retrouvé une version imprimée annotée par lui et des lettres semblent attester du fait qu'il est l'auteur de la constitution. Le but de cette constitution est d'éviter la "démocratie nombreuse"⁴ en évitant l'accès à la propriété pour les engagés, mais aussi l'accès au statut d'homme libre par le travail pour les esclaves, ce qui les autoriserait à posséder des terres.⁵

⁴ Pour que le système esclavagiste fonctionne, les esclaves ne doivent pas se reproduire naturellement ; la reproduction de la main-d'œuvre est instaurée par la traite. De même, de crainte d'une trop forte reproduction naturelle des esclaves, à la fin de l'esclavage aux Etats-Unis, on les déplacera constamment de plantation en plantation.

⁵ Claude Meillassoux, dans *Anthropologie de l'esclavage*, montre que l'esclave est considéré comme un être désaffilié ne pouvant pas être réaffilié ; le lien exclusif qui l'unit à son maître est à l'origine du droit de propriété et est la négation même de son humanité. La propriété sur les choses découle de la pratique esclavagiste. En effet, l'esclave est défini comme celui qui ne peut pas posséder, il n'a de relation qu'avec son maître, il est celui qui n'a pas d'autre

XCVII - Les Indiens pour Locke font bien partie de la colonie, et les chasser serait vecteur de désordre social ; ils font bien partie de la société. Il faut les laisser libres de pratiquer leur religion ; c'est une question de cohérence. Les Indiens peuvent remarquer qu'il y a des tolérances religieuses entre colons, ils peuvent donc raisonnablement attendre qu'ils en bénéficient aussi et qu'on les laisse libres dans ce domaine, sans compter qu'il ne faut pas effrayer les juifs, les païens, etc... qui pourraient vouloir s'installer. Ce serait une offense de ne pas respecter les autres religions. On peut lire : *"toutes les fois que sept personnes, ou plus, quelles qu'elles soient, se mettent d'accord sur une religion quelconque, elles constituent une église ou une confession à laquelle elles donnent un nom pour la distinguer des autres."* C'est exactement ce qu'on trouve aux USA aujourd'hui.

XXII - XXIII - En allant en Amérique, les Européens pauvres déchoient de statut, ainsi, en passant l'Amérique, le pauvre devient plus pauvre encore. Les descendants des justiciables d'un domaine le sont eux-même à perpétuité. C'est une forme de néoféodalisme. L'engagement est radicalisé. Les engagés sont plus des vilains que des serfs. Mais Locke préconise pour les pauvres récalcitrants d'Angleterre une déportation vers les colonies (alors même qu'il y a une crainte d'une dépopulation en Angleterre). Il fallait cependant trouver une solution au problème de la main d'oeuvre, car la moitié des engagés (ceux qui partaient volontairement en Amérique pour une durée de 7 ans) ne survivaient pas à cause du choc bactérien.

CVII - Même si la charité doit faire souhaiter le bien de l'âme de tous les hommes, ce n'est pas une raison pour modifier le statut de l'esclave ; il y a donc une séparation du civil et du religieux. L'esclave est libre quant à sa religion, il peut être chrétien , mais cela permet de maintenir l'asservissement des esclaves.

CX - Le droit de punir appartient au droit naturel. Donc tout homme libre a le droit de punir un esclave. Dans l'État de nature, chaque personne a la souveraineté absolue sur lui-même, son corps, ses actes, ses biens (ou plutôt, la seule limite à cette souveraineté est Dieu). Dès lors, je suis exécuteur de la loi naturelle dans l'État de nature ; je peux tuer celui qui m'agresse, mais aussi celui qui agresse mon voisin. Chacun possède un droit de punir ; le droit précède en réalité l'Etat (au contraire de Hobbes), et l'Etat ne vise qu'à le produire. On n'a donc pas l'idée qu'on n'a pas le droit d'infliger de mauvais traitements.

Le Second traité du gouvernement civil, où on retrouve des éléments issus de la *Constitution de Caroline*

Quand il parle de l'état naturel, il introduit le droit de punir. Ce droit peut paraître comme une "étrange doctrine" : comment ce droit peut-il exister alors qu'il n'y a pas encore d'État ?

propriétaire que son maître. Au contraire, l'homme libre peut entrer dans d'autres relations soit avec des personnes soit avec des choses. Le seul moyen de sortir de l'esclavage est soit la révolte soit la guerre.

A l'état de nature, chaque homme a la libre disposition de son corps et de ses biens. Il distingue au **chapitre V (De la propriété)** deux sens de la propriété, dont le sens anthropologique le rapport de la personne à elle-même dont le propriétaire ultime est Dieu. On est propriétaire de ce qu'on fait, mais ma vie, je ne l'ai pas faite, il y a une finitude radicale telle que je ne peux pas me vendre moi-même. Si je suis attaqué, je peux me défendre, et à l'état de nature si on attaque mon voisin (sa liberté ou ses biens), je peux aussi le défendre. Je suis un exécuteur naturel, j'ai ce droit naturel de punir. D'où la réhabilitation du tyrannicide : j'ai le droit de tuer celui qui m'opprime. Ainsi, pour revenir à l'étrange doctrine, le droit est extérieur et antérieur à l'Etat, l'Etat l'encadre (ce n'est pas comme chez Hobbes).

Chapitre V De la propriété : §39-43 : L'indien ne produit rien et n'apporte rien à l'humanité, contrairement à l'Européen. Dans le débat portant sur les expéditions punitives envers les Indiens, on se demande qui dispose du droit de punir ; c'est tout le monde selon Locke, ce qui correspond bien aux intérêts des petits propriétaires blancs. En effet, si les Indiens peuvent aussi exécuter le droit naturel, ils ne sont cependant pas propriétaires de leur terre, puisqu'ils chassent et ne produisent rien, et donc ce droit est limité.

Chapitre IV De l'esclavage :

Beaucoup de commentateurs court-circuitent ce chapitre, mais il est important. Grotius défendait que l'on pouvait souverainement renoncer à sa liberté (et cette idée est encore défendue par les libertariens aujourd'hui aux USA). Pour Locke, ma vie appartient à Dieu, ainsi quelqu'un qui est esclave est quelqu'un qui a accepté que sa vie avait plus de valeur que sa liberté. Et l'esclavage est permis parce que la vie est plus importante que la liberté, ainsi si on ne veut pas porter atteinte à la vie d'un homme, alors il est permis de le réduire en esclavage. (Néanmoins, si j'acquiesce un droit sur sa personne, je n'en acquiesce pas sur sa propriété, car il ne faut pas porter atteinte à sa descendance).

chapitre V du second traité du gouvernement civil

§35 - Locke compare l'Amérique au monde des origines : c'est une terre commune. "Commune" signifie, chez Locke, "appartenant à l'humanité", c'est à distinguer de "public" qui signifie "appartenant à la communauté". Or, un individu peut accéder à la propriété par son travail. Cultiver une terre, c'est la maîtrise de la nature, c'est une appropriation, cela me donne un droit de propriété. La condition humaine, c'est le travail et le travail donne des droits. Tout travail sur une terre commune donne droit à la propriété. Le monde était à l'origine une terre commune. Quand une nation ou un individu s'approprie une parcelle de terre par son travail, cette parcelle devient propriété de la nation ou de l'individu.

Ainsi le fait de cultiver la terre donne aux indiens l'accès à la propriété, parce qu'ils travaillent dessus, c'est en cela qu'il y a une conversion au travail et la religion, par le travail. Dieu veut que nous cultivions la terre. Si les individus ne le font pas ils se soustraient à leur

devoir et c'est une faute. Chasser, c'est travailler, on est légitimement propriétaire de son gibier, mais, c'est l'état de nature, et cela reste moins bien que de cultiver la terre ou d'élever des bêtes, car c'est enlever une bête sur la terre. Avoir une terre et la cultiver permet au contraire de nourrir dix fois plus d'hommes sans rien retirer à la terre. Il fonde donc ce droit naturel sur la volonté de Dieu, c'est une pétition de principe. La destinée manifeste d'un homme est d'enrichir le monde.

En refusant la propriété privée, les Indiens ne participent pas à l'effort de mise en production de la nature voulue par Dieu. En se contentant de chasser, l'Indien retire des êtres de la nature ; l'Anglais, quant à lui, apporte quelque chose en plus par son travail ; en enclosant la nature, l'Anglais la rend plus productive. Son argument est fondé sur le postulat que Dieu n'aurait pas voulu que la nature reste en friche.

“ Nul ne peut enclore ou s'approprier une parcelle quelconque sans l'accord de tous ses copropriétaires indivis: car la terre reste commune par convention, c'est en vertu du droit du pays, qu'il ne faut pas enfreindre. Bien qu'elle reste commune vis-à-vis de certains hommes, elle ne le reste pas vis-à-vis de l'humanité, mais constitue la copropriété de tel pays ou de telle commune “.

“ en donnant l'ordre de dompter les choses, Dieu habilitait l'homme à se les approprier.”

§40 - “c'est bien le travail qui donne à toute chose sa valeur propre” et lorsqu'il précise “un acre de terre planté en tabac ou en sucre” il est bien question des colonies.

§41 - Au sujet des diverses nations américaines : “riches en terres, mais pauvres de tous les comforts de la vie ; la nature les a pourvues aussi généreusement que n'importe quel autre peuple des matières premières de l'abondance, c'est d'un sol fertile et capable de produire [ce dont on a besoin] ; mais faute de tout travail de mise en valeur, les commodités dont jouissent ces nations n'atteignent pas la centième partie des nôtres et, là-bas, le roi d'un territoire vaste et productif se nourrit, se loge et s'habille plus mal qu'un travailleur à la journée en Angleterre. A cela j'ajouterai que quiconque s'approprie des terres par son travail ne diminue pas les ressources communes de l'humanité, mais les accroît... Quand quelqu'un enclot des terres et tire de dix acres une plus grande abondance de commodités de la vie qu'il ne ferait de cent acres laissés à la nature, on peut dire de lui qu'il donne réellement quatre-vingt-dix acres à l'humanité... Grâce à son travail, dix acres lui donnent autant de fruits que cent acres de terres communes.”

§43 - Il affirme qu'un européen produit 1000 fois plus qu'un indien. Pour Locke, ce n'est pas qu'il s'enrichit, il le fait pour l'humanité ! L'indien, à côté, ne tire pas profit de sa terre, en ce sens, il ne possède pas sa terre.

Dans le chapitre sur le droit de punir en cas d'agression pour prendre mes biens, j'ai le droit de tuer mon voleur. A l'état de nature, il ne prend pas mon bien, mais ma liberté ou ma vie. Du coup on a le droit de tuer n'importe quand celui qui essaie de me voler. Caïn a bien compris cela "je tuerai quiconque voudra me tuer". Dans cette logique, on a le droit de tuer les indiens, de leur faire la guerre et de constituer des milices s'ils veulent s'en prendre à ce qu'on a fait sur ces terres américaines qu'ils n'exploitent pas par leur travail. Le fait d'assimiler l'Amérique à l'Etat de Nature permet de dire qu'on a le droit de tuer, cela a pour effet de limiter la démocratie nombreuse et intenable. Or les engagés se sont transformés en petits propriétaires, ils sont entrés dans la société civile et ont un pouvoir sur les terres, à ce rythme, les indiens le pourraient aussi. Et ils pourraient tuer du fait du droit naturel. Mais comme ils n'ont rien, ils ne peuvent rien faire, on ne les menace en rien... Et nous, nous pourrions tuer si on menace la propriété qu'on estime avoir acquise par le travail accompli.

Victoria parlait d'une dépossession de la terre et d'une guerre légitime.

Locke parle lui de la non possession de la terre par les indiens.

Mais demeure chez lui un problème : il considère que les indiens sont comme à l'Etat de Nature alors que les colons sont à l'Etat civil. Il coexisterait le droit naturel et le droit civile, en Amérique. C'est bien une étrange doctrine. L'europpéen / le colon n'est rien pour l'indien, mais il a le droit de le tuer, parce que cet indien n'est protégé par personne ni par aucun Etat. Mais alors pourquoi ne pas considérer que l'europpéen/le colon en tant qu'individu est aussi à l'Etat de nature, par exemple s'il est dans les forêts d'Amérique et non pris en tant que membre d'une colonie ?

Selon Locke, les Indiens doivent se convertir au travail, et apprendre à devenir eux aussi productifs.